

## Essai. Concilier les rôles fondamentaux de la tombe et la gestion des morts.

La tombe a des fonctions primordiales qui lui permettent d'aider les « survivants » à vivre avec la « disparition » d'un être cher dans une certaine sérénité (voir « les Fondamentaux de la tombe »).

Ces fonctions fondamentales ont été quelque peu oubliées ou dévoyées sous la pression des impératifs de la gestion des morts.

La « gestion des morts » est un concept qui a débuté par l'ordonnance royale de 1776 et s'est imposé au XIX<sup>ème</sup> siècle avec la forte urbanisation des populations. Son but est de répondre par des solutions pratiques, presque dénuées de philosophie, de principes religieux ou même de psychologie, à la question : comment faire pour que les corps des défunts ne prennent pas trop de place, ne soient pas source de contaminations, soient récupérables dans leur sépulture pour laisser la place à d'autres.

Le chapelet des pratiques qui n'existaient pas de façon populaire et qui sont apparues avec ce souci de gestion est impressionnant : obligation du « Cercueil » (1904), le « cercueil plombé », la « Concession à durée déterminée », le « plan numéroté » et les Carrés du cimetière, la « Libération de concession » avec sa terrible « Exhumation », « la Réduction des corps », la Crémation (1882) avec son « Columbarium ».

Certaines de ces pratiques étaient réservées aux élites, ce qui aura constitué un excellent atout pour les vulgariser. Mais il faut bien dire que les pires pratiques qui se sont imposées sont l'usage à outrance de la Case bâtie (caveau, caverne, columbarium) et la Dispersion des cendres, c'est à dire l'absence de tombe.

La grande perdante de ces contraintes gestionnaires est l'« Inhumation ». In humus : dans la terre. Humaniser : ensevelir dans le sol, origine de « humanité ». Une technique ingérable. Mais on a gardé le vocable : on « inhume » en caveau !, on « inhume en pleine terre » -pléonasme- ou bien l'on s'en sert de repoussoir : « inhumation » et « crémation » deviennent curieusement antinomiques. L'inhumation perdure cependant en zone rurale.

Tout ce contexte organisationnel, avec son pendant d'obligations légales, dévoie la tombe de son rôle relationnel entre les vivants et les morts pour en faire un lieu de simple représentation sociale, de prière, mais de moins en moins de poursuite des relations avec le disparu.

En étant forcément caricatural, le sujet étant très complexe, on peut résumer le rôle relationnel de la tombe à trois grandes fonctions.

La première est le culte de la mémoire. C'est à dire de cultiver, d'entretenir la mémoire et, à sa suite, le souvenir du disparu, à travers l'élément matériel qu'est la tombe.

On ne se perdra pas ici à savoir si c'est un lieu de repos, de survivance ou de départ pour une nouvelle vie. On ne se perdra pas non plus dans les différentes mises en formes que l'on pourra donner au défunt (mise en sarcophage, dégradation naturelle, cendres, relique), ou à sa tombe (caveau au sec orné ou en pleine terre et planté en surface).

La qualité fondamentale de la tombe, de ce point de vue, est de perdurer tant que quelqu'un sera là pour se souvenir du disparu.

Quelles ont été les effets de la gestion des morts de ce point de vue mémoriel ?

Il faut avant tout souligner l'éloignement du cimetière par rapport aux lieux de résidence, ce qui ne favorise pas des relations fréquentes. De lieu de vie placé au centre de la communauté des vivants, le cimetière devient un lieu de prière et de visite aux morts (1). Avec la crémation il y a une véritable opportunité pour renouer avec cette proximité à travers des jardin-cimetières ouverts sur l'espace urbain.

L'on peut aussi noter une minéralisation des cimetières : d'abord avec la préférence donnée aux cases, ensuite avec les dalles sur les tombes en pleine terre, ça fait plus « caveau ». De la tombe amoureusement entretenue et plantée on est passé au Monument, en granit de préférence, plus brillant plus longtemps. On est passé du travail de mémoire à un simple hommage bâti.

De plus, le temps de la mémoire est maintenant compté et payant au prorata. On trouve des concessions en pleine terre de 15 ans, tant pis pour les petits-enfants si les parents ont été négligents.

La deuxième fonction de la tombe est l'exact pendant de la première : permettre l'oubli. Quand la mémoire disparaît, c'est le temps de l'oubli, c'est le temps où le disparu devient un simple ancêtre. C'est aussi le temps où la tombe peut se laisser oublier, ne plus être entretenue et, reprise par la nature, s'effacer doucement. C'est le grand art de la délicate tombe en pleine terre. Il faut dire que la gestion des morts l'a bien écrasé. Le temps de la concession à perpétuité était celui de la presque certitude de l'oubli sans remords. Celui de la concession temporaire est celui du renoncement au souvenir.

La troisième fonction de la tombe est celle du souvenir communautaire, des liens trans-générationnels. Elle a été touchée par l'éloignement des cimetières et, bien entendu, par les concessions à durée limitée.

Après avoir digéré tous ces chamboulements, nous avons aujourd'hui la possibilité, à travers la crémation et l'inhumation des cendres (faut-il encore ajouter en pleine terre...), de retrouver les qualités premières de la tombe, de recentrer le cimetière dans le paysage urbain et de réduire l'espace alloué aux morts.

A Madame le député-maire Sophie Dessus. Manuel Turrillot . 2013.

(1) Michel Vovelle, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Coll. Civilisations et mentalités, édition Plon, Paris, 1973, p.106